

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008

Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-2-10

Séance du vendredi 5 septembre 2008

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin Demande de soutien financier

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/I-2^e/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme F024, Enveloppe 61805, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 90 du budget départemental,

Adopté

..... voix contre

..... abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER